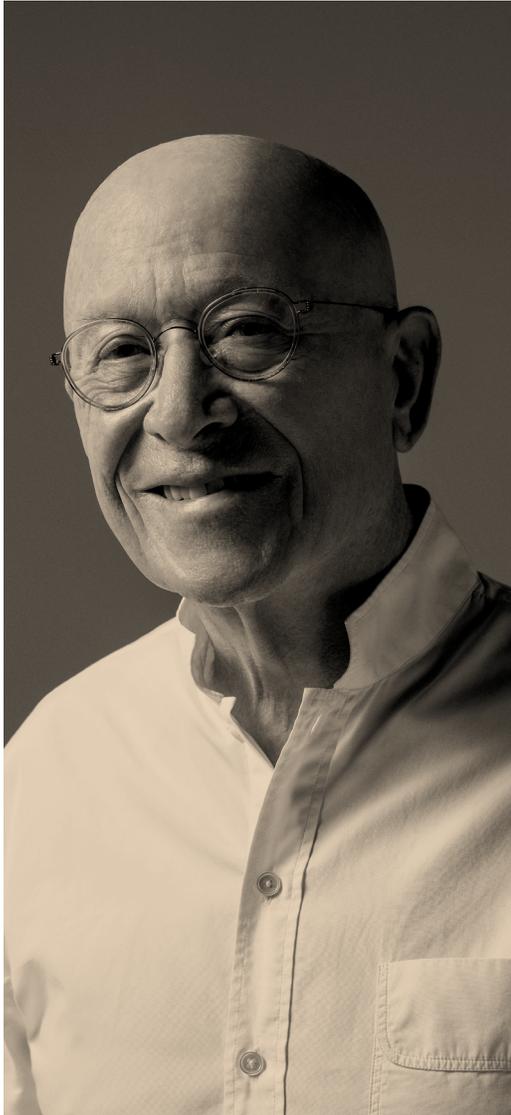


Code d'éthique

NATUZZI





La mission du Groupe Natuzzi est de créer de la valeur avec intégrité, pour ses clients, ses employés, ses fournisseurs et ses actionnaires.

Il existe un fil conducteur qui relie tout ce que nous avons accompli en plus d'un demi-siècle de travail et tout ce que nous prévoyons d'entreprendre à l'avenir : notre intégrité.

L'honnêteté, le respect de la légalité, la loyauté, l'équité dans les relations humaines, l'engagement actif, la justice, la transparence, la capacité à travailler en harmonie et l'efficacité sont les valeurs sur lesquelles nous avons bâti notre réputation et nourri notre relation de confiance avec le marché, nos collaborateurs, nos fournisseurs, nos actionnaires et les communautés locales où nous sommes implantés. Nous continuerons à travailler dans le respect sans faille de ces valeurs et à gagner toujours plus leur confiance.

Notre Code d'éthique définit les principes éthiques fondamentaux, les règles de conduite et les responsabilités que le Groupe Natuzzi considère comme un engagement contraignant pour lui-même et pour tous ceux qui collaborent avec nous.

Il ne s'agit pas seulement d'une liste de normes et de modèles théoriques, mais d'un véritable outil de travail, un point de référence concret pour toutes nos parties prenantes, tant internes qu'externes.

*Nous vous souhaitons une bonne lecture et un bon travail...
Éthiquement vôtre !*

A handwritten signature in black ink, reading "Daniela Natuzzi". The signature is written in a cursive, flowing style.

contenu

01

Profil du groupe

02

Les valeurs du Groupe Natuzzi

03

Qui sont les destinataires
du Code d'éthique Natuzzi

04

Respect de la loi, des valeurs
et des mesures prévues
par le Code d'éthique

05

Le Garant de l'éthique

06

Règles de conduite

07

Les intérêts personnels ne doivent pas interférer avec les intérêts de l'entreprise: il convient donc d'éviter toute situation pouvant conduire à un conflit d'intérêts

08

Gestion des informations internes à caractère privé et confidentiel

09

Comment protéger et faire bon usage des actifs de l'entreprise

10

Tenue des livres de comptes et comptabilité : honnêteté, précision et transparence

11

Communications publiques exhaustives, précises et rapides

12

Contrôles périodiques, enquêtes et mesures disciplinaires

13

Diffusion et sensibilisation au code d'éthique de Natuzzi

01 Profil du groupe

Fondée en 1959 par **Pasquale Natuzzi**, l'entreprise Natuzzi est l'un des principaux acteurs mondiaux de production et de distribution de mobilier design et de luxe.

Natuzzi représente une **réalité de production unique** grâce à sa chaîne d'approvisionnement qui couvre l'ensemble du processus, du repérage des tendances à l'approvisionnement en matériaux, en passant par la fabrication et les services de livraison aux clients, sans oublier le vaste réseau d'assistance et d'après-vente.

La **production** se déroule dans le pôle italien et dans les usines Natuzzi situées en Chine, au Brésil et en Roumanie. La fabrication s'appuie sur l'innovation technologique où les méthodes industrielles sont optimisées selon les paramètres de qualité les plus rigoureux.

Natuzzi distribue ses collections **aux quatre coins du monde**. Les produits Natuzzi sont l'incarnation du design et du savoir-faire artisanal italiens, et expriment le meilleur de la tradition du **Made in Italy**.

Le Groupe Natuzzi S.p.A. est coté à la **Bourse de New York** depuis le 13 mai 1993.

Engagée dans la **responsabilité sociale et la durabilité environnementale** depuis sa création, l'entreprise Natuzzi S.p.A. est certifiée ISO 9001 et 14001 (Qualité et Environnement), ISO 45001 (Sécurité sur le lieu de travail) et Chaîne de traçabilité FSC® (FSC-C131540).

02 Les valeurs du Groupe Natuzzi

Nous avons une responsabilité envers les consommateurs qui achètent nos produits. Nous nous devons d'être à leur écoute et d'œuvrer pour leur satisfaction à travers une expérience unique d'achat de produits d'excellence et innovants, un service à la hauteur de leurs attentes.

Nous avons une responsabilité envers nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs. Nous nous devons d'établir avec eux des relations fondées sur une coopération loyale au nom de la légalité, de l'éthique, de la transparence et toujours dans l'intérêt des consommateurs.

Nous sommes responsables du capital investi par nos actionnaires. Nous nous devons de garantir le succès économique et financier de l'entreprise à travers l'utilisation judicieuse des ressources, la recherche continue de solutions innovantes et d'opportunités de marché, toujours soucieux de préserver l'image et la réputation de la marque Natuzzi.

Nous avons une responsabilité envers nos collaborateurs et leur travail. Nous nous devons de respecter les personnes et de leur apporter une gratification professionnelle, en valorisant leurs différences et en favorisant les opportunités d'intégration et de coopération entre les collaborateurs provenant de pays et de cultures différents et de tous les niveaux de l'entreprise.

Nous avons une responsabilité envers la communauté locale et le territoire. Nous nous devons d'agir dans l'intérêt du territoire qui nous entoure, en respectant l'environnement et en nous engageant à combler l'écart entre solidarité sociale et viabilité financière.

03 Qui sont les destinataires du Code d'éthique Natuzzi

Le Code d'éthique de Natuzzi (ci-après, uniquement le « Code d'éthique ») s'applique à toutes les Sociétés du Groupe et s'adresse à toutes celles et ceux qui, à divers titres, travaillent dans et avec le Groupe Natuzzi.

Les Destinataires sont en particulier :

- les membres des organes de l'entreprise (Président, Administrateurs, Commissaires aux Comptes) ;
- les employés (l'ensemble du personnel employé, y compris les stagiaires, quels que soient le type de contrat, leur fonction et leur poste) ;
- les fournisseurs (les fournisseurs de biens et de services, les consultants, les agents, intermédiaires, etc.) ;
- les clients (clients finaux, revendeurs et affiliés).

04 **Respect de la loi, des valeurs et des mesures prévues par le Code d'éthique**

Chaque destinataire du Code d'éthique du Groupe Natuzzi est tenu de se conformer aux lois applicables dans les pays où il mène ses activités et aux dispositions contenues dans le présent Code d'éthique et à celles que la société adoptera concernant les sujets et les enjeux faisant l'objet du Code d'éthique.

En aucun cas, la prétention d'agir dans l'intérêt de la Société et du Groupe ne saurait justifier un comportement contraire à la déclaration ci-dessus.

Le Code d'éthique de Natuzzi fait également partie intégrante du modèle d'organisation et de contrôle adopté par l'entreprise conformément au décret législatif italien n° 231/2001.

Tout destinataire du Code éthique qui a la suspicion légitime que des actes ou des comportements sont en cours ou sur le point d'être commis, qui violent la loi ou les dispositions du Code éthique de Natuzzi, est tenu de le signaler conformément aux procédures spécifiées dans ce présent Code éthique.

05 Le Garant de l'éthique

Afin de souligner l'importance des enjeux éthiques au sein de la gestion de l'entreprise et de promouvoir le strict respect des règles stipulées dans ce Code d'Éthique, le Groupe Natuzzi a institué le rôle de Garant de l'Éthique.

Plus précisément, le Garant de l'Éthique doit :

- coordonner l'ensemble des initiatives visant à mettre en œuvre le Code d'éthique ;
- signaler toute mise à jour appropriée du Code d'éthique ;
- coordonner les activités de contrôle et proposer l'adoption de mesures conséquentes si des violations ou des comportements contraires aux règles et procédures du Code d'Éthique sont constatés ;
- veiller en permanence à la bonne application du Code d'Éthique.

Le Garant de l'Éthique présente un rapport annuel au Conseil d'Administration et au Collège des Commissaires aux Comptes sur la mise en œuvre du Code d'Éthique et sur l'éventuelle nécessité de sa mise à jour.

06 Règles de conduite

NOUS ET NOS CLIENTS

Agir « avec intégrité » à l'égard de nos clients, signifie les fidéliser tout en respectant une concurrence loyale et en ne comptant que sur la qualité de nos produits et services et sur notre capacité à être compétitifs et fiables par rapport aux promesses que nous faisons et aux engagements que nous prenons.

Aucun Destinataire du Code d'Éthique ne peut utiliser de données inexactes ou trompeuses visant à démontrer que les biens ou les services que nous offrons répondent aux exigences de nos clients.

Nos employés chargés de la facturation auprès de nos clients sont tenus d'indiquer le coût exact des produits ou des services achetés.

Aucun destinataire du Code d'éthique ne peut offrir ou promettre des avantages, des frais ou des incitations aux clients en violation de la loi et de nos politiques commerciales.

NOUS ET NOS FOURNISSEURS

Agir « avec intégrité » à l'égard de nos fournisseurs signifie que les employés chargés de choisir un fournisseur de biens ou de services sont tenus d'évaluer les offres de manière objective, en reconnaissant l'égalité des chances à tous ceux qui participent à la sélection et en faisant leur choix uniquement en fonction de la qualité, du prix, de la fiabilité, de l'expertise et du professionnalisme.

L'ensemble des négociations doit se dérouler selon des procédures

écrites, fondées sur les critères de transparence, de compétitivité et d'efficacité.

Toute tentative de corruption est considérée comme absolument interdite et sera poursuivie.

Les employés de Natuzzi ne peuvent accepter ou chercher à obtenir de la part d'un fournisseur réel ou potentiel des avantages personnels qui pourraient entrer en conflit avec les critères de sélection susmentionnés ou donner la moindre impression que ces avantages peuvent affecter ou altérer leur jugement.

Les fournisseurs de Natuzzi sont tenus de prendre connaissance des règles stipulées dans le Code d'Éthique de Natuzzi et de s'y conformer.

NOUS ET NOS EMPLOYÉS

Agir « avec intégrité » à l'égard de nos employés, signifie reconnaître qu'ils constituent notre ressource la plus précieuse.

Le Groupe Natuzzi évalue la contribution de chaque employé sur la base de la méritocratie, de la valorisation de son potentiel, de ses résultats, de son esprit d'innovation et de sa volonté de travailler avec ses collègues.

Nous nous engageons à traiter chacun d'entre eux avec respect, en :

- en préservant la confidentialité des documents et des informations des employés, conformément aux lois sur la vie privée;
- en ne tolérant pas et en punissant toute forme de discrimination fondée sur la race, l'appartenance ethnique, la nationalité, le genre, les convictions politiques et religieuses, l'âge ou l'orientation sexuelle ;
- en garantissant des chances égales à tous les employés en matière de recrutement, de rémunération, de formation, de promotion et

- autres conditions de travail ;
- en recrutant toujours des personnes en conformité avec les lois applicables en matière d'emploi ;
- en ne tolérant aucune forme de harcèlement ou en ne laissant jamais le harcèlement de quelque type que ce soit impuni, y compris les comportements verbaux ou physiques qui humilient ou menacent tout employé.

Le Groupe Natuzzi s'engage à protéger la santé de ses employés, à garantir un environnement de travail sûr et à mettre en œuvre des politiques et des mesures qui protègent l'environnement.

Dans l'exécution de leur travail, les employés sont tenus de s'acquitter de leurs fonctions sans mettre en danger leur propre sécurité et celle de leurs collègues.

Pour cela, le Groupe Natuzzi s'engage à respecter les principes suivants:

- diriger l'entreprise en adoptant des systèmes de gestion liés à la santé, à la sécurité au travail, à l'environnement et à la responsabilité sociale conformément aux normes internationales ;
- communiquer et diffuser les informations sur la santé, la sécurité au travail, l'environnement et la responsabilité sociale à l'ensemble des « parties prenantes » internes et externes ;
- investir dans des processus de production innovants afin d'améliorer l'ergonomie au travail ;
- évaluer les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles afin de les supprimer ou de les réduire dans le respect des lois en vigueur dans les différents pays où sont implantées les Sociétés du Groupe ;
- se conformer aux lois et aux normes de l'industrie sur les heures de travail ;

- impliquer tous les niveaux de l'organisation et tous les employés, en veillant à ce que les responsabilités et les procédures opérationnelles soient définies avec précision, communiquées de manière appropriée et comprises avec clarté ;
- évaluer et réduire l'impact environnemental de ses processus de production et de ses produits.

NOUS ET NOS ACTIONNAIRES

Agir « avec intégrité » à l'égard de nos actionnaires signifie être conscient de la grande responsabilité qui découle de la confiance qui nous est accordée et œuvrer pour la croissance continue de la valeur des investissements des actionnaires au sein de la Société. Cette responsabilité nous oblige également - en maintenant une approche commerciale irréprochable et respectueuse des lois - à toujours rester transparents, rapides et exhaustifs dans la fourniture d'informations.

NOUS ET LE MARCHÉ FINANCIER

Le Groupe Natuzzi, et en particulier sa holding Natuzzi S.p.A., cotée à la Bourse de New York, entretient des relations suivies avec les investisseurs, les banques, les institutions financières aussi bien en Italie qu'à l'étranger.

Le maintien des relations avec ces entités relève de la seule responsabilité des services délégués et repose sur la transparence, la clarté et la rapidité des communications et des plans, le respect mutuel et la conformité à la loi et aux règlements applicables. Ainsi, les Destinataires du Code d'éthique sont tenus de s'abstenir de tout acte et comportement pouvant mettre en cause l'intégrité du capital social et les garanties de ses créanciers. Le Groupe Natuzzi s'engage à prévenir la diffusion de fausses informations ou de faux rapports concernant l'entreprise et qui pourraient être préjudiciables aux actionnaires, aux investisseurs, au public ou aux créanciers, et à empêcher la dissimulation d'informations ou de nouvelles dans

les prospectus qui sont requises par les règles ou réglementations applicables à Natuzzi S.p.A.

L'objectif de créer de la valeur avec intégrité, même pour les investisseurs, implique une interdiction absolue des Destinataires du Code d'éthique de diffuser des informations trompeuses ou d'agir dans l'intention d'altérer la valeur des actions Natuzzi. Par ailleurs, il leur est interdit d'utiliser des informations non divulguées dans le but de spéculer sur les actions de Natuzzi pour en tirer des avantages pour eux-mêmes ou pour autrui.

Toute tentative d'abus de marché ou de délit d'initié est absolument interdite et sera poursuivie.

NOUS ET L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Les relations avec l'administration publique sont basées sur la plus grande intégrité, transparence et équité.

Les relations avec les agents publics sont réservées et/ou déléguées aux services dédiés de l'entreprise, dans le strict respect des dispositions légales.

Il est absolument interdit d'offrir ou même de promettre, directement ou par personne interposée, toute somme d'argent, avantage en nature ou autre cadeau ou d'utiliser des formes alternatives de contribution à des fonctionnaires ou agents de service public en vue d'influencer leurs activités dans l'exercice de leurs fonctions.

Les actes de simple politesse tels que les cadeaux et l'hospitalité sont autorisés à condition qu'ils soient de faible valeur et ne soient pas susceptibles de compromettre notre intégrité et notre réputation et d'altérer leur indépendance de jugement. Dans tous les cas, l'utilisation de tels actes et les coûts y afférents doivent être autorisés selon des procédures spécifiques et être dûment documentés.

07 Les intérêts personnels ne doivent pas interférer avec les intérêts de l'entreprise : il convient donc d'éviter toute situation pouvant conduire à un conflit d'intérêts

Chaque fois que des intérêts personnels, familiaux et privés interfèrent avec les tâches professionnelles et les intérêts de la Société, un conflit d'intérêts inacceptable se produit. Chaque employé de Natuzzi doit éviter et s'abstenir d'établir des relations qui pourraient causer ou donner l'impression de provoquer un conflit d'intérêts. Un conflit d'intérêts peut survenir de plusieurs manières. Nous fournissons ci-dessous une liste des cas les plus fréquents :

EMPLOIS EXTERNES ET OFFRES D'EMPLOI

Les employés des sociétés du Groupe Natuzzi ne peuvent exercer aucune activité de conseil, ni percevoir de rémunération pour les services fournis aux :

- concurrents ;
- clients ;
- fournisseurs ;

Les collaborateurs externes (consultants) du Groupe Natuzzi doivent informer le Garant de l'Éthique de leurs activités de conseil existantes ou futures effectuées pour des concurrents, des clients ou des fournisseurs, ainsi que de tout conflit d'intérêts éventuel pouvant survenir, afin qu'il puisse les évaluer.

INVESTISSEMENTS FINANCIERS DANS DES ENTREPRISES

Les employés, les agents, les consultants, les membres du Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes du Groupe Natuzzi ne peuvent détenir directement ou indirectement des intérêts économiques et financiers auprès de concurrents. Les employés, les agents et les consultants ne peuvent détenir directement ou indirectement des intérêts économiques et financiers dans des sociétés clientes ou fournisseurs du Groupe Natuzzi, sauf s'il s'agit de sociétés cotées et donc soumises aux lois qui punissent le délit d'initié. Ils sont tenus de signaler ces intérêts au Garant d'éthique afin que celui-ci puisse évaluer leur compatibilité avec les intérêts du Groupe Natuzzi et, plus généralement, des parties prenantes.

UTILISATION DU TEMPS ET DES BIENS DE L'ENTREPRISE À DES FINS PERSONNELLES

Il est interdit de réaliser un travail qui n'est pas lié aux objectifs de l'entreprise ou d'essayer d'obtenir un travail dans les bureaux de l'entreprise ou pendant les heures de travail. De plus, il est interdit d'utiliser les biens de l'entreprise (y compris l'équipement, les téléphones, le matériel, les ressources ou les informations privées) à des fins personnelles, sauf autorisation écrite préalable de l'entreprise.

CADEAUX, INVITATIONS À DES ÉVÉNEMENTS SOCIAUX ET RÉCRÉATIFS

Il est interdit à tous les employés du Groupe Natuzzi d'accepter de la part de clients ou de fournisseurs :

- Tout type de cadeau (autre que les cadeaux à caractère approprié et à valeur symbolique), sous forme de: biens; services; travail; voyages.
- Tout type d'avantage personnel, sauf en cas de convention spéciale de l'entreprise, sous forme de: réductions sur l'achat de biens et/ ou de services; toute autre forme de cadeau gratuit ou de faveur personnelle.

A fin de prévenir l'émergence d'éventuels conflits d'intérêts, les employés

de Natuzzi, en raison de la fonction qu'ils occupent, sont tenus de s'abstenir de:

- accepter des invitations à visiter des entreprises concurrentes ;
- inviter des représentants d'entreprises concurrentes ou - sauf lorsque cela coïncide avec les objectifs de l'entreprise - des personnes appartenant à l'Administration Publique, à visiter les entreprises du Groupe Natuzzi ;
- participer à des événements sociaux ou à des activités relationnelles avec des concurrents, des clients qui ne sont pas des consommateurs finaux ou des fournisseurs.

Les employés de Natuzzi qui, de par leur fonction, comptent au sein de leur famille ou de leurs cercles d'amis des fournisseurs ou des clients du Groupe Natuzzi, sont tenus de le signaler au Garant de l'Éthique. Dans les pays où il est traditionnel d'offrir des cadeaux aux clients ou à d'autres personnes, cela peut être fait, à condition que ces cadeaux soient de nature appropriée et de valeur symbolique, et toujours dans le respect de la loi. Ce geste ne doit cependant jamais être interprété comme une recherche de faveurs.

MEMBRES DE LA FAMILLE ET RELATIONS PERSONNELLES

Certaines situations impliquant nos relations familiales ou amicales peuvent être à l'origine de conflits d'intérêts. Il est évident qu'en cas de lien familial ou personnel entre un Responsable de Fonction, de Service ou de Département et un collaborateur ou une connaissance avec un candidat au recrutement lié à des personnes appartenant à l'Administration Publique, les conditions d'un éventuel conflit d'intérêts sont réunies. Dans ces cas, afin d'éviter tout soupçon concernant l'appréciation d'un employé ou d'un candidat au recrutement par le Responsable ne se base pas uniquement sur des critères objectifs et méritocratiques, le Responsable de Fonction ou de Service ou de Département est tenu de :

- informer le Garant de l'Éthique de l'existence d'un « potentiel conflit d'intérêts » ;
- demander au Garant de l'Éthique des instructions sur la meilleure façon de traiter le cas ;
- se conformer aux instructions fournies par le Garant de l'Éthique.

Toujours dans le cadre d'une juste distinction entre vie privée et vie professionnelle, l'ensemble des employés tels que définis au paragraphe 3, qui occupent des postes à responsabilité sont tenus de s'abstenir d'accepter ou de solliciter des cadeaux personnels, du travail, des faveurs de toute nature de la part de leurs employés assistants.

Cela pour deux raisons :

- maintenir toujours une attitude d'équité à l'égard des employés assistants ;
- ne créer aucun soupçon légitime de la part des autres assistants, qu'ils seront évalués sur la base de facteurs qui ne sont pas objectivement mesurables et méritocratiques.

Les employés dont la famille ou les amis proches travaillent pour des entreprises qui fournissent des biens ou des services au Groupe Natuzzi ou qui appartiennent à l'administration publique ne doivent pas intervenir pour influencer les négociations menées par notre Groupe. Les employés dont des membres de la famille ou les amis proches travaillent pour des entreprises concurrentes, sont tenus d'en informer le Garant de l'éthique afin qu'ils puissent ensemble définir les mesures les plus appropriées pour minimiser le risque d'un conflit d'intérêts potentiel.

ACTIVITÉS TERRORISTES

Le Groupe Natuzzi ne finance, n'assiste ni ne soutient des organisations terroristes, ne participe en aucune manière à des activités terroristes

et exige le même engagement de la part des Destinataires du présente Code d'éthique.

ACTIONS POUVANT MENER AU BLANCHIMENT D'ARGENT

Il est interdit à l'ensemble des destinataires de ce Code de mener des actions impliquant le blanchiment de produits provenant d'activités criminelles. Le Groupe Natuzzi respecte les lois anti-blanchiment dans toutes les juridictions où il opère.

ACTIVITÉ POLITIQUE

Chaque collaborateur de Natuzzi est libre d'avoir ses propres convictions politiques et d'être actif politiquement, mais il a le devoir de préciser que ses propres opinions sont purement personnelles et qu'elles ne sont pas exprimées en leur qualité d'employé du Groupe.. Toute forme de démarchage politique est interdite sur le lieu de travail. Il est interdit d'utiliser les bases de données, les informations de l'entreprise, les archives ou tout autre bien de l'entreprise à des fins de propagande politique. Enfin, il n'est pas autorisé de donner des fonds, des contributions ou des produits du Groupe à des partis, des groupes de partis, des associations ou des personnalités politiques, ou de donner suite à des recommandations et demandes de faveurs de la part de représentants de partis politiques ou de personnalités politiques.

FAQ CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

O: Je suis devenu ami avec un fournisseur et j'envisage de devenir son partenaire dans une entreprise commerciale dont le secteur d'activité n'a rien à voir avec notre Groupe. Est-ce contraire à l'éthique de l'entreprise?

A: Oui. En effet, même si vous parveniez à séparer votre activité dans cette nouvelle entreprise commerciale de votre travail en tant qu'employé du Groupe, d'autres pourraient de toute façon considérer votre travail au sein du Groupe comme

influencé par ce second métier, et cela pourrait compromettre l'évaluation objective de la performance des fournisseurs. Avant de procéder, vous êtes tenu de discuter de vos plans avec le Garant de l'éthique.

O: Je voyage beaucoup pour le compte du Groupe. Puis-je utiliser les points que j'ai accumulés sur les vols pour mes voyages personnels?

A: Oui. Vous pouvez utiliser les points accumulés sur les vols et autres avantages (qui ne sont pas de nature monétaire) pour les déplacements personnels. Il est en revanche interdit de tenter de manipuler les plans de voyage de l'entreprise pour bénéficier de ces avantages. Toute dépense supplémentaire qui, par la faute d'un employé, est imputée à l'entreprise au titre des avantages précités constitue une appropriation abusive des fonds sociaux.

O: Mon mari possède une entreprise qui fabrique des produits semi-finis. Je pense qu'il pourrait fournir à notre Groupe un produit compétitif en termes de qualité et de prix. Peut-il essayer de collaborer avec le Groupe?

A: Votre mari peut collaborer au sein de notre Groupe à condition qu'il ne profite pas des relations professionnelles et personnelles entre vous et vos collègues.

O: Puis-je recommander un parent ou un ami pour un entretien d'embauche aux ressources humaines?

A: Oui. Tant que le candidat ne vous utilise pas pour accélérer le processus normal adopté par l'entreprise dans ces cas.

08 Gestion des informations internes à caractère privé et confidentiel

Dans le cadre de leur travail, les Destinataires du Code d'Éthique peuvent avoir connaissance d'informations internes confidentielles concernant des opérations, des processus, le savoir-faire ou des négociations, qui conformément aux accords contractuels ne peuvent être divulgués à l'extérieur ou dont la divulgation pourrait nuire aux intérêts de l'entreprise.

Les Destinataires doivent garantir la confidentialité de toute information qu'ils acquièrent en raison de leur fonction professionnelle. Les informations internes de l'entreprise sont un actif précieux pour l'entreprise. Certaines de ces informations - concernant notre Groupe et les informations que nos fournisseurs et clients nous ont confiées - doivent être considérées comme confidentielles et l'ensemble des Destinataires est tenu de les protéger. Il convient à ce stade de préciser que toutes les informations que l'entreprise ne met pas à la disposition du public (par exemple, le contenu du portail intranet de l'entreprise, d'autres communications internes, des circulaires, des courriels professionnels que les employés reçoivent personnellement ou sont transmis à eux, etc.) doivent être considérées comme confidentielles et ne doivent donc pas être divulguées à des sources externes. Il convient de noter qu'il n'est en aucun cas permis de parler d'informations privées et confidentielles via des instruments et canaux liés aux réseaux sociaux, dans des lieux publics et fréquentés et, en tout état de cause, en présence de personnes extérieures au Groupe Natuzzi.

La diffusion de toute information confidentielle est contraire au Code

d'éthique. Dans certains cas, ce fait est également considéré illégal et peut exposer quiconque en est responsable à des sanctions civiles et pénales. Par conséquent, les informations privées et confidentielles ne doivent en aucun cas être divulguées à des tiers, sauf si la loi l'exige, ni être utilisées à son avantage ou à celui d'autrui lors de la négociation des actions de Natuzzi S.p.A.

FAQ ON PRIVATE AND CONFIDENTIAL INFORMATION

O: Puis-je parler à ma femme d'informations privées sur l'entreprise lorsque je lui parle de mon travail? Je sais que ça n'irait pas plus loin.

A: Il est interdit de divulguer des informations privées de l'entreprise à votre femme. Bien qu'il existe une relation confidentielle entre vous et votre femme, aucune relation confidentielle n'existe entre votre femme et l'entreprise. Vous devez donc faire attention à ne pas discuter d'informations confidentielles avec votre femme. Il en va de même pour toute personne extérieure à l'entreprise, y compris les autres membres de la famille.

O: Comment puis-je savoir si des informations sont privées et confidentielles si cela n'est pas indiqué?

A: Il n'existe pas de règles claires et précises concernant les informations non spécifiées. Ces informations doivent être jugées en fonction de leur contenu. Cependant, il convient de considérer toute information qui n'est pas publiée à l'extérieur de l'entreprise par les organes officiels de l'entreprise comme privée et confidentielle.

09 Comment protéger et faire bon usage des actifs de l'entreprise

Le Groupe Natuzzi exige un engagement de la part de tous les employés pour garantir que les ressources de l'entreprise, sous la forme d'actifs corporels et incorporels, sont protégées. Les actifs de la société sont représentés par:

- la marque Natuzzi ;
- les bâtiments ;
- les meubles et les installations ;
- les équipements ;
- les appareils ;
- les archives ;
- l'argent et les titres ;
- les ordinateurs, téléphonie et accessoires connexes, les logiciels et données stockés sur des ordinateurs, y compris les courriels ;
- les véhicules ;
- les documents, rapports, présentations ;
- les informations ne relevant pas du domaine public, toutes informations ou documents privés ;
- le savoir-faire et la propriété intellectuelle (concernant les modèles, l'ingénierie, les méthodes et outils de production, par exemple: les modèles, les fiches techniques, les projets, les croquis, les photographies, etc.) ;
- la bonne réputation et l'image du Groupe.

Chacun a la responsabilité et le devoir de protéger les actifs de l'entreprise qui lui sont confiés, de les utiliser correctement et conformément aux

politiques de l'entreprise et d'empêcher leur perte, destruction, dommage, mauvaise utilisation, vol ou sabotage. Il est interdit d'interférer avec le fonctionnement des systèmes informatiques de l'entreprise ou avec les données qu'ils contiennent. Il est également interdit de falsifier les programmes et les archives, en particulier si cela est fait dans le but d'obtenir un gain indu pour soi-même ou pour autrui, y compris le Groupe Natuzzi. L'ensemble des Destinataires est tenu, conformément aux responsabilités qui incombent, de garantir l'utilisation rationnelle des actifs de l'entreprise et de les utiliser uniquement à des fins professionnelles. Les actifs ou services de l'entreprise ne peuvent être utilisés à des fins autres que le bénéfice de l'entreprise que lorsque cela est expressément autorisé.

FAQ SUR LA PROTECTION DES ACTIFS DE

O: Puis-je emporter chez moi des photos de certains modèles de canapés Natuzzi pour permettre à ma femme de choisir lequel acheter?

A: Vous n'êtes pas autorisé à emporter chez vous des photos de modèles Natuzzi. C'est pourquoi les employés de Natuzzi reçoivent chaque année la nouvelle édition du catalogue Natuzzi. Bien entendu, nous vous proposons également de vous rendre dans l'un de nos points de vente pour vous faire une meilleure idée.

O: Puis-je télécharger des logiciels gratuits depuis Internet sur l'ordinateur de mon entreprise, sans que cela n'enfreigne les lois sur les licences d'utilisation?

A: Non. Les programmes gratuits téléchargeables sur Internet peuvent contenir des virus qui risquent d'endommager les systèmes informatiques. Toute demande de logiciel doit être adressée au Service des Systèmes informatiques qui se chargera d'évaluer votre demande et de vous apporter l'assistance nécessaire.

10 Tenue des livres de comptes et comptabilité : honnêteté, précision et transparence

Les livres et les registres comptables doivent enregistrer de manière véridique, précise et honnête les détails des transactions qui ont été effectuées. Provoquer ou écrire des inexactitudes dans les livres et les registres comptables, en plus d'être illégal, viole également ce Code d'éthique. Chaque action ou opération financière effectuée par les sociétés du Groupe Natuzzi doit être correctement, rapidement et convenablement enregistrée selon les critères stipulés par la loi et les principes comptables applicables, et être appuyée par les documents papier ou informatiques y afférents, également en vue de pouvoir, à tout moment, vérifier la congruence, la cohérence et la légitimité de l'opération et d'identifier les employés qui ont autorisé, perçu, enregistré et contrôlé l'opération.

Les employés de Natuzzi ne peuvent en aucun cas saisir ou aider à saisir des registres comptables trompeurs ou faux. Tous les employés sont tenus de coopérer pleinement avec nos auditeurs comptables internes et externes. Nos employés sont en particulier tenus de respecter ce qui suit :

UTILISATION DES RESSOURCES DE L'ENTREPRISE

L'utilisation des ressources de l'entreprise et l'approbation des transactions les concernant ne sont permises que si elles sont autorisées conformément aux procédures de l'entreprise. Les transactions de chaque société du Groupe Natuzzi doivent être effectuées conformément aux lois et dans le respect des normes comptables applicables.

**LIVRES
COMPTABLES
CORRECTEMENT**

Tous les livres et registres comptables du Groupe Natuzzi doivent contenir des informations et des données véridiques et exhaustives, conformément aux règles, réglementations et bonnes pratiques applicables.

**PAIEMENTS
CORRECTS**

Aucun employé ne peut autoriser des arrangements de paiement au nom du Groupe Natuzzi, s'il est conscient que même une fraction de ces fonds sera utilisée à des fins autres que celles indiquées sur les documents de paiement.

SUIVI ADÉQUAT

Le Groupe Natuzzi effectue des contrôles administratifs et comptables appropriés afin de fournir les garanties les plus larges quant à leur conformité aux exigences susmentionnées, ainsi qu'à l'exactitude et à la fiabilité des rapports financiers, qui doivent contenir des informations véridiques et exhaustives.

11

Communications publiques exhaustives, précises et rapides

L'entreprise Natuzzi S.p.A. est cotée à la Bourse de New York et est tenue de fournir des informations périodiques au public. En ce sens, le Groupe Natuzzi s'engage à respecter les dispositions légales en matière d'information du public, en effectuant des contrôles de ces informations et des procédures mises en place pour garantir la pertinence, la conformité, l'exhaustivité, la véracité, l'exactitude et l'intelligibilité de ses informations publiques. Il n'est en aucun cas permis, et cela représente par ailleurs une infraction à la loi, de fournir de fausses informations sur la société qui pourraient être préjudiciables aux actionnaires et/ou aux créanciers ; il est également illégal de déposer des prospectus financiers totalement ou partiellement inexacts. Les relations avec les médias sont réservées exclusivement aux fonctions spécifiquement dédiées de l'entreprise.

Les employés chargés de rédiger les déclarations publiques du Groupe Natuzzi ou qui fournissent des informations appartenant à ce processus, ont la responsabilité de garantir que toutes les informations sont exhaustives, exactes et conformes aux contrôles et procédures effectués par le Groupe. Il est interdit d'omettre des faits ou des informations pertinentes ou de fournir de fausses déclarations dans des rapports ou des informations aux autorités de contrôle et de surveillance ou aux cabinets d'audit, d'empêcher leurs contrôles ou d'entraver l'exercice des fonctions des autorités publiques de surveillance. Un tel comportement, en plus de violer le présent Code d'éthique, constitue également une infraction pénale pour laquelle la société et ceux qui ont effectivement commis une telle infraction peuvent être punis.

12 Contrôles périodiques, enquêtes et mesures disciplinaires

Les activités de contrôle du respect du Code d'éthique sont confiées au Garant de l'éthique.

Toute violation du Code d'éthique sera sanctionnée comme suit :

- celles commises par les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes seront sanctionnées par l'Assemblée des actionnaires ;
- celles commises par les fournisseurs et les clients seront sanctionnées par la Direction Juridique de la holding ;
- celles commises par les employés seront sanctionnées par la Direction des Ressources Humaines de la holding ;
- celles commises les Responsables du Département des Affaires Juridiques et du Département des Ressources Humaines seront sanctionnées par le Directeur Général de Natuzzi S.p.A.

Les mesures disciplinaires pour violation de ce Code peuvent également s'appliquer au Responsable de Fonction, de Service ou de Département de la personne ayant commis la violation, s'il est établi qu'il a participé à la violation ou s'est rendu coupable de négligence dans l'application du Code d'éthique. Les sanctions disciplinaires applicables, telles que définies par la loi, les contrats de catégorie nationale et la réglementation en vigueur, seront imposées aux employés qui violent le présent Code, à ceux chargés de surveiller le travail de leurs collaborateurs assistants mais qui ne l'ont pas fait, à tout employé ou membre des organes d'administration ou de

contrôle qui empêche les employés d'exprimer au Garant de l'éthique les doutes ou les préoccupations qu'ils peuvent avoir, de bonne foi, à l'égard d'une conduite non conforme au présent Code d'éthique, et à ceux qui exercent toute forme de menace ou de représailles contre les employés qui déposent des plaintes.

L'ensemble des Destinataires peut signaler par écrit et de manière non anonyme toute violation ou suspicion justifiée de violation du Code d'éthique. Les auteurs d'un tel signalement seront protégés contre toute forme de représailles et leur identité restera confidentielle, sous réserve des obligations légales.

Les allégations intentionnellement fausses et instrumentalisées feront l'objet de mesures disciplinaires, en plus de celles prévues par les lois applicables.

Tous les employés sont tenus de coopérer pleinement à tout type d'enquête interne ou externe. Les employés sont tenus de maintenir la confidentialité de toute enquête et de sa documentation connexe.

Le Groupe Natuzzi rappelle aux employés qu'il est absolument interdit de détruire ou d'altérer toute documentation dans le but d'entraver une enquête imminente ou potentielle ou le début ou la conclusion de toute procédure administrative ou judiciaire.

Dans leurs contrats avec la Direction, les employés, les clients, les fournisseurs et les collaborateurs externes, les sociétés du Groupe Natuzzi doivent préciser leur droit de résilier la relation contractuelle en cas de manquement aux exigences contenues dans le Code d'éthique, sans préjudice de leur droits à réparation des dommages.

13 Diffusion et sensibilisation au code d'éthique de Natuzzi

Développer des valeurs communes, promouvoir un comportement éthique, privilégier les relations humaines, professionnelles et commerciales basées sur le respect mutuel, afficher un engagement commun vers des objectifs d'intérêt général : tout cela fait partie des actifs consolidés de Natuzzi.

Cette noble « tradition familiale », ce style de vie et de travail, fondé sur le dialogue et la communication, a assuré et assurera la pérennité de l'entreprise.

Grâce à cette ancienne tradition, le Groupe Natuzzi continuera à assurer la plus large diffusion interne et externe de son Code d'éthique, en sensibilisant ses parties prenantes à son application.

Les employés qui souhaitent obtenir des éclaircissements sur ce Code d'éthique peuvent contacter directement leur responsable ou le Garant de l'éthique. Les éventuels signalements de clients, fournisseurs et actionnaires doivent également être adressés au Garant de l'Ethique.

L'adresse électronique du Garant à laquelle les signalements doivent être envoyés est la suivante: **garante.etica@natuzzi.com**

N

Juillet 2022